

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-trois**, le **13 avril** à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Christiane **ANDREU**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absente : Mme Monique **RAVOUNA**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – RESIDENCE DU PARC.

Exposé du Président.

Il est présenté au Conseil d'administration le Compte administratif 2022 de la Résidence du Parc.

I – Section de Fonctionnement.

A - Dépenses

Elles s'élèvent à **379.629,61 €**.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 217.032,56 €.
- Chapitre 012 - Charges de Personnel 145.301,57 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 311,48 €.
- Chapitre 66 - Charges Financières..... 16.984,00 €.

B - Recettes

Elles sont réalisées à hauteur de **769.629,90 €**.

- Chapitre 002 – Excédent 2021 reporté..... 177.107,55 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 2.537,53 €.
- Chapitre 70 – Produits des services 84.913,45 €.
- Chapitre 74 – Dotations et participations..... 28.070,41 €.
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 477.000,96 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent 2022 d'un montant de **390.000,29 €** qui sera maintenu en section de fonctionnement du Budget Primitif 2023.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses

Les dépenses s'élèvent à **1.099.808,17 €**, à savoir :

- Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts 31.239,56 €.
- Chapitres 20-21 – Etudes et acquisitions 1.068.568,61 €.

B - Recettes

D'un montant de **2.773.219,41 €**, les recettes sont les suivantes

- Chapitre 001 – Excédent 2021 reporté..... 927.455,01 €.
- Chapitre 1068 – Affectation résultat 2021 150.000,00 €.
- Chapitre 13 – Subventions 190.787,40 €.
- Chapitre 16 – Emprunts et cautionnements 1.504.977,00 €.

La section d'Investissement fait donc apparaître un excédent 2022 d'un montant de **1.673.411,24 €** qui sera inscrit en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023.

Le Conseil d'Administration est invité à statuer, après que Franck BRON Président ait quitté la séance.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré

☞ Adopte le Compte Administratif 2022 de la Résidence du Parc, tel que présenté dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 17 avril 2023
Le Président,